

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2024**

Date de convocation :
3 Mai 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N°DCM20240508

OBJET :
TRAVAUX DE VOIRIE RUES
FERNAND LEGER, JEAN
CHARCOT, CHEMIN DES
MAISONS NEUVES

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHLI, M. Laurent BERTIN, M. Cyril e GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ

Excluse : Mme Laëtitia FRENOD

Absents : M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUILLR, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoirs : Mme Laëtitia FRENOD à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Mme Malika DHOTEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la liste des travaux déterminés par la Commission Travaux,
- Vu la liste des investissements prévus sur le budget investissement 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la réalisation de travaux en enduits bicouches sur les Rues Fernand Léger, Chemin des maisons neuves, et des travaux d'émulsions Rue Jean Charcot

ACCEPTE la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 6531.00€

DIT que les crédits nécessaires seront pris sur le Budget Investissement de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 14 Mai 2024



Le Maire,
Bruno MARTIN

La secrétaire,
Malika DHOTEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux Intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.